

Un comité technique spécial départemental s'est tenu ce mardi 16 novembre en présence de Me Coq (directrice académique). Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des échanges lors de cette réunion.

Intervention de Me Coq : Directrice académique

Evaluations nationales

- Encourageant : Récupération du niveau avant COVID pour le 1er degré concernant le dédoublement
- Inquiétant : Résultats pas à la hauteur des attentes concernant la fluence. Lecture et compréhension sont liées

Paradoxalement les résultats en français sont en léger progrès

Français : Cause nationale

Point sanitaire : Passage niveau 2

- Port du masque redevient obligatoire
- Limitation du brassage (désinfection accrue des surfaces – 2fois/jour)
- EPS second degré : Réduire sports de contacts
- Taux d'incidence reste proche de 50 dans notre département
- Pas de dotation prévue pour les masques « élèves ».

Brassage : Limitation mais étude au cas par cas

Projets d'évaluation des établissements

Renforcer le travail collectif

Second degré – Effectifs - DHG

1. Evolution des effectifs des collèges publics.

Le constat 2021 est de 19 518 élèves soit une baisse de 0,84 %.

	Constat 2019	Constat 2020	Constat 2021	écarts constat 21 / constat 20	Prévisions 2021	écarts constat/prévisions
6èmes	4847	4597	4694	97	4734	-40
5èmes	4808	4849	4563	-286	4615	-52
4èmes	4702	4772	4776	4	4824	-48
3èmes	4466	4571	4602	31	4665	-63
ULIS	172	204	214	10	229	-15
total	18995	18993	18849	-144	19067	-218
SEGPA	684	690	669	-21	716	-47
total collèges	19679	19683	19518	-165	19783	-265

2. Evolution des effectifs des collèges privés (sous et hors contrat).

Le constat 2021 est de 4 133 élèves, soit une hausse de 1,16 %.

	Constat 2019	Constat 2020	Constat 2021	Écarts 21 / 20
6èmes	999	995	1044	49
5èmes	1053	990	1004	14
4èmes	1032	1073	1021	-52
3èmes	1006	976	1017	41
ULIS	28	36	34	-2
total	4118	4070	4120	50
SEGPA	58	63	61	-2
total collèges	4176	4133	4181	48

3. Evolution de la dotation des collèges

Rentrée 2020								
Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin		Heures trajet	DHG finale
	HP	HSA	IMP	total	HP	HSA		
TOTAUX	21481,5	1463,15	269	23213,7	138,5	134,6	127	23613,8

Rentrée 2021								
Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin		Heures trajet	DHG finale
	HP	HSA	IMP	total	HP	HSA		
TOTAUX	21022	1746,75	249,25	23018	149,7	49,8	130	23347,5

Commentaires UNSA Education

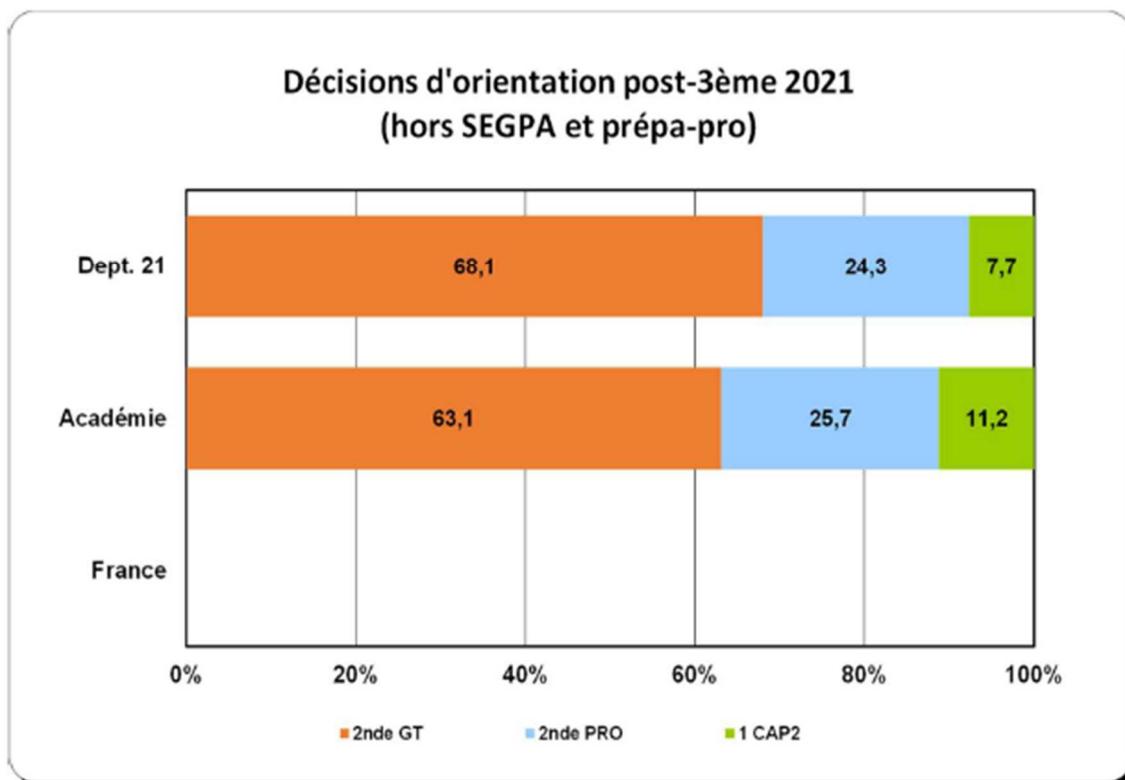
La baisse annoncée jusqu'en 2023 pour le 1er degré (-659 pour 2022 et – 636 pour 2023, -486 pour 2024) est très importante. Cette baisse dans le 1er degré va avoir « mécaniquement » une incidence sur les effectifs dans les collèges.

L'UNSA-Education s'inquiète de la baisse des effectifs en SEGPA alors que sur le terrain il apparaît de plus en plus évident que des élèves ayant ce profil se retrouvent dans les classes « normales » sans dispositif qui permettent vraiment de les accompagner.

L'UNSA-Education demande à ce que malgré ces baisses d'effectifs prévus, les DHG ne soient pas impactées. DHG qui ont connu déjà ces dernières années de fortes baisses qui fragilisent le bon fonctionnement des établissements.

Concernant l'accueil des stagiaires, l'UNSA-Education rappelle les difficultés de la mise en place des nouvelles modalités de formation et accompagnement pour les stagiaires qui se retrouvent dans des situations souvent anxiogènes. Il en va de même pour les formateurs qui manquent d'informations en amont des missions dont ils ont la charge.

4. Orientation



Les principales évolutions des décisions d'orientation post-2nde GT sont :

- légère diminution du taux de décision pour la 1ère d'enseignement général ;
- parallèlement, une augmentation globale des décisions d'orientation pour les filières technologiques, qui repose uniquement sur la nette progression de la filière STMG ;
- un taux qui se stabilise aux alentours de 4% pour la série STI2D et qui continue à diminuer pour la filière STL, comme pour la filière ST2S ;

5. Accueil des élèves en situation de handicap

Au 31/10/2021 :

- nombre élèves notifiés pour un accompagnement AESH par MDPH : 1262 élèves
 - nombre élèves en attente d'un accompagnement : 27 élèves (9 individuels et 19 mutualisés)
- 875 AESH employées

Effectifs des élèves :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
ULIS écoles	491	559	573	581
ULIS collèges	182	200	240	248
ULIS lycées	54	54	52	76
milieu ordinaire 1 ^{er} degré	623	594	712	778
milieu ordinaire 2 nd degré	552	629	622	711
total hors établissements spécialisés	1902	2036	2199	2394

Structures des ULIS 1^{er} et 2nd degrés :

Public

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	lieu d'implantation
ULIS écoles	39	42	42	44	École élémentaire Précy-sous-Thil École maternelle Dijon Drapeau
ULIS collèges	16	18	20	22	Collège Rameau Dijon Collège Saulieu
ULIS lycées	6	6	6	6	

Privé

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
ULIS écoles	3	3	3	3
ULIS collèges	3	4	4	4
ULIS lycées	1	1	1	2

23 élèves sont en attente de place dans les ULIS 2nd

Commentaires UNSA Education :

La mise en place des PIAL sur la totalité du département a sollicité beaucoup de craintes chez les AESH concernant :

- **L'affectation**
- **Le temps de travail hebdomadaire et l'emploi du temps**
- **Le profil des élèves suivis**

Nous demandons que :

- **L'affectation soit connue au plus tard à la fin de l'année scolaire**
- **Le profil des élèves suivis soit en corrélation avec les compétences de l'AESH**
- **Tout soit mis en œuvre pour l'accès aux formations adaptées à l'exercice professionnel**
- **La grille de rémunération tienne réellement compte de l'ancienneté**
- **Les collègues ne soient pas soumis à des missions qui ne relèvent pas de leurs statuts.**

6, Les élèves allophones

UPE2A chargée avec cette année beaucoup d'arrivées avec très peu de visibilité et des difficultés de prévisions.

2 dispositifs avec dotation de FLE 120 heures consommées depuis la rentrée

Commentaires UNSA Education : L'accueil des élèves allophones dans les établissements est difficile dans certains établissements faute de moyens mais aussi de ressources humaines capables de prendre en charge les heures de FLE.

Nous demandons qu'une réflexion soit menée à ce sujet pour que la prise en charge puisse être assurée partout où cela est nécessaire.

7. Instruction dans la famille

IEF constat	1D	2D	Total
2019-2020	152	47	199
2020-2021	267	80	347

Hausse	175,7%	170,2%	174,4%
--------	--------	--------	--------

La loi du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la République :

☑ Le Régime déclaratif en 2021-22 se transforme en régime d'autorisation à compter de 2022-2023 pour les nouvelles demandes d'IEF. L'autorisation est donnée annuellement à l'exception d'un régime transitoire de 2022 jusqu'à la rentrée 2024. Dès 2024 tout le monde sera soumis à autorisation annuelle.

4 motifs pour une autorisation d'instruction dans la famille :

- 1) L'état de santé de l'enfant ou son handicap ;
- 2) La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives de l'enfant ;
- 3) L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public ;
- 4) L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de la capacité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant

Commentaires UNSA Education :

Si on peut supposer que la hausse des élèves dans le 1er degré est en partie liée à la scolarité obligatoire à 3ans, nous remarquons que dans le second degré cette hausse est importante et nous serons vigilants sur l'évolution de ces chiffres dans les années à venir.

8. Accompagnement éducatif dans les collèges de Côte d'Or- Dispositif Devoirs Faits

Il est mis en place dans tous les collèges de Côte d'Or. Il regroupe les actions suivantes : dispositif Devoirs Faits (aide scolaire), pratique sportive, pratique artistique et culturelle.

La dotation se répartie de la manière suivante :

- une dotation de 14623 HSE, prioritairement destinée à la rémunération des enseignants volontaires intervenant auprès des élèves dans le dispositif « Devoirs Faits ».
- une dotation de 14600 euros en crédits, destinée à des projets en lien avec une association. Les projets peuvent s'inscrire dans plusieurs catégories. La dotation est répartie sur 11 établissements demandeurs et 17 projets validés. Les projets se répartissent selon 3 types :
 - Pratique artistique et culturelle : 85% des projets
 - Renforcement de la pratique des langues : 10% des projets
 - Pratique sportive : 5% des projets

Commentaires UNSA Education : Le nombre d'HSE utilisé pour la mise en place du dispositif « devoirs faits » est très important. Nous préférierions qu'une importante partie de ces moyens soit réinjectée dans la création de postes qui permettraient de diminuer les effectifs des classes par exemple. Sur le terrain, nous remarquons que ce dispositif ne profite pas toujours à ceux qui en auraient le plus besoin.

Notre syndicat SE-UNSA vous accompagne

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, ne pas hésiter à nous contacter

21@se-uns.org